

Procès verbal

Le mardi 14 avril 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 10 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Christine MARTINS.

Secrétaire de la séance : Nelson GUICHET

Présents : Jean-Christophe DE MACEDO, Nelson GUICHET, Christine MARTINS, Claire CARULLA, Laure COLLEONI, Alice PRUDHOMME TRUPIN, Gilles GALLORINI, Philippe ANDRIEU

Représentés : Aurore LAVIDALIE représentée par Alice PRUDHOMME TRUPIN, Pascale CANAL représentée par Nelson GUICHET, Georges LOPEZ représenté par Christine MARTINS

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Approbation du PV du 20 mars 2026

Election des adjoints

Missions des adjoints

Indemnités

Questions diverses

Délibérations du conseil :

Vote des adjoints (N° DE_036_2026)

Les adjoints se présentent au nombre de 2 avec la parité par paire.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Se présentent ;

CANAL Pascale / DE MACEDO Jean-Christophe

CARULLA Claire/ ANDRIEU Philippe

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Vu l'article L 2122-7-2 du code des collectivités territoriales " Elus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 2,

Madame le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Élection du Premier adjoint : Pascale CANAL
- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

.A obtenu : 8 voix

Madame Pascale CANALE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Premier adjoint au maire.

- Élection du Second adjoint : Monsieur Jean Christophe DE MACEDO

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu : 8 voix

Monsieur. Jean Christophe DE MACEDO ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Deuxième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Délibération : adoptée

Charte de l' élu local

Lecture et signature de la charte de l' élu local par l'ensemble des membres présents. (charte en annexe)

Mission des adjoints (AR 002 2026)

Arrêté en annexe

Arrêté : adoptée

Les indemnités (N° DE_035_2026)

Objet : Indemnités de fonction Du Maire et des Adjointes

Le conseil municipal de Bédeilhac et Aynat, vu le CGCT, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24,

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 - Indemnité du maire

A compter du 20 mars 2026, l'indemnité de fonction du maire est fixée à :

28.10 % de l'indice brut terminal 1027, soit 1155.06 brut mensuel

Article 2 - Indemnité des adjoints

A compter du 14 Avril 2026, l'indemnité de fonction de chaque adjoint est fixée à :

10.89 % de l'indice brut terminal 1027, soit 447.64 brut mensuel par adjoint

Article 3 - Crédits budgétaires

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 4 - Tableau annexe

Le tableau récapitulatif nominatif des indemnités est annexé.

Délibération : adoptée

Questions diverses

a. Absence de Kilian

Pour des raisons familiales Kilian s'absentera durant 10 jours. Il est envisagé de demander un remplacement via le centre de gestion pour une durée de 10 jours.

b. Recentrage des missions de Nathalie

Nathalie fera désormais un focus sur la comptabilité. Ceci de façon mensuelle avec l'objectif d'être à la fois cohérent dans les décisions mais aussi irréprochable sur les dépenses et investissements de la commune.

Il a été proposé lors du conseil municipal de tenir une **permanence tournante potentiellement** le samedi.

Le groupe communication fera circuler un sondage sur les préférences du jour des permanences.

L'idée est émise d'installer des groupes de travail aussi les samedis matin.

A ce titre pour éviter que ce soient les mêmes personnes du conseil municipal qui tiennent les permanences, un agenda sera réalisé.

c. Achat matériel

De nombreux projet incluant des présentations aux administrés sont envisagés pour ce mandat.

La demande est de réaliser des devis pour :

- Un vidéo projecteur et un écran tissu
- Un grand écran interactif sur roulettes

A voir s'il existe une possibilité de faire financer ces achats.

d. Formation

Formation Défibrillateur : la proposition a été émise que les salariés, les membres du conseil et les administrés soient bénéficiaires de cette formation. Un lien avec les communes voisines sera fait pour constituer un groupe de personnes formées.

e. Retours de la Réunion Montagne

CF Compte Rendu.

f. Budget Prévisionnel

Le budget prévisionnel a été expliqué (lecture, enjeux, traduction), il sera voté

au prochain conseil municipal.

- g. Imprévu de dernières minutes
Accident du camion de pompier sur le chemin de Feignes.
Philippe et Kilian monteront pour fermer tout accès par arrêté.
- h. Embellissement du village
Les plantes et fleurs vivaces achetées il y a plusieurs années arrivent à leur terme.
Il est proposé de créer un groupe de travail avec Pascale, Philippe et Nelson pour faire des propositions de séquençage répondant à la fois aux demandes d'embellissement mais aussi d'exemple d'adaptation de la commune aux effets du changement climatique. L'objectif est notamment de faire des économies d'eau.
- i. Site internet
Le groupe de travail Communication nous a présenté les ébauches des demandes liées au site internet.
Le devis du site est le suivant :
 - 800 € H.T pour la création
 - 500 € H.T pour la gestion annuelle
- j. Nouveaux arrivants
Il y a trois nouveaux arrivants qui vivent en colocation depuis quelques semaines.
Deux ont un projet professionnel de production/transformation alimentaire de légumes séchés et de conserves lactofermentées.
- k. Information sur le mur écroulé
Un premier devis a été fourni pour un total de 65 000 € H.T
Il sera demandé à la préfecture s'il est possible d'obtenir une subvention pour assistance à maîtrise d'ouvrage. En effet il s'agit de travaux importants avec des montants conséquents nécessitant des suivis professionnels. Alice suivra les travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h22

Christine MARTINS
Président de séance

Nelson GUICHET
Secrétaire de séance